

Procès-Verbal : Conseil Municipal du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, le 8 avril, s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à 17 h, sous la présidence du maire Dominique CHAMBON.

ETAIENT PRESENT (E)S :

Nathalie BARNY, Maria CERQUEIRA,, Dominique CHAMBON, Robert DUFOUR, Frédéric GAILLARD, Patrick GIBAUD, Rémi GRENOUILLET, Josiane LEFORT, André RAVET, Françoise TOMAS.

EXCUSE(E)S ayant donné pouvoir : Dominique JARDIN

ABSENT (E)S sans procuration : Frédéric CHALEIX, Luc GABETTE, Paula GABORIAU, Christelle VIARD.

11 votants (1 procuration)

10 personnes présentes

Secrétaire de séance désigné(e) : Nathalie BARNY

POUR VOTE

POINT N°1	Validation du procè-verbal du 13 mars 2025.	Pour 10
		Contre 0
		Abstention 1

Sans remarques des élus, le maire fait procéder au vote.

Validation à la majorité des présents avec une abstention (Josiane LEFORT absente lors de ce conseil).

POINT N°2	FISCALITE DIRECTE LOCALE : Vote des taux d'imposition 2025 Rapporteur André RAVET	POUR	11
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

André RAVET présente aux élus le tableau des taxes (PJ) et indique que les impôts communaux représentent 615 446 €.

Il précise à nouveau qu'il n'est pas possible d'augmenter *la taxe d'habitation* des résidences secondaires sans augmenter l'impôt foncier de l'ensemble des habitants. C'est 2 impôts sont indissociables.

La commission finance propose au conseil de ne pas augmenter les impôts.

Après délibérations, sans questions supplémentaires, Le maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité des élus présents + 1 procuration

POINT N°3	Présentation et approbation des budgets 2025 <ul style="list-style-type: none"> • Budget principal • Budget annexes (Assainissement, Lotissement les Nénuphars de la Jalade) <p>Rapporteur André RAVET</p>	POUR	11
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

André RAVET présente et précise les points suivants :

- la trésorerie adresse une fois par mois un tableau de bord qui indique la bonne ou mauvaise santé des comptes.
- Augmentation des mandats entre 2023 (284) et 2024 (341)
- délai de paiement entre mars 2024 / mars 2025 : 15 à 16 jours
- délai de traitement entre ¼ d'heure et plus de 25 minutes suivant la difficulté du mandat.

Tableau de synthèse en pièce jointe.

- Taux de recouvrement bon.
- Les factures d'investissement sont plus longues à traiter parce qu'elles nécessitent des regroupements.

BUDGET PRINCIPAL :

Il est constitué de 50% de fonctionnement, de 30% d'investissement et de 20% à reporter.

Etat des projets : voir tableau joint

Nathalie BARNY rappelle à nouveau que la compétence jeunesse est celle de la com com et trouve que le projet de la construction d'une maison, sans réel projet associé est onéreux.

Le maire répond qu'il est en attente d'une réponse du président de la com com sur ce sujet.

André RAVET précise que cette liste ne sont que des projets.

Projet lamier épareuse :

Nathalie BARNY s'étonne que le matériel dont dispose la commune aujourd'hui permet l'installation de cet outil, alors même qu'il faut un tracteur spécifique répondant aux normes de sécurité pour les agents utilisateurs.

Rémi GRENOUILLET répond que le matériel actuel sera adapté et renforcé pour installer ce lamier.

Sur l'école Josiane LEFORT précise que le plan de prévention, école maternelle et primaire, est revu par l'éducation nationale dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) unifié.

Les collectivités peuvent travailler pour que les services périscolaires (garderie et cantine) puissent appliquer les mêmes normes pour la rentrée 2025.

Les effectifs restent stables, pour 2025-2026 mais la fermeture d'une classe est à craindre pour la rentrée 2026-2027 ; le nombre d'élèves de CM2 qui iront au collège correspond quasiment à ce jour à l'effectif d'une classe (environ 20 élèves).

Projets trottoirs sur la départementale.

Pour mémoire, la commune a obligation d'entretenir les trottoirs. Néanmoins, lorsqu'ils sont sur une départementale, il y a obligation de passer une convention avec le département. A ce jour, seul le 87 ne veut pas signer, au motif que cela augmente son actif.

André RAVET rappelle que l'inventaire des actifs, sans amortissement ne permet pas de dévaluation de celui ci.

Françoise TOMAS demande quand est ce qu'il y aura la mise en place de radars pédagogiques pour la sécurité des piétons.

Le maire répond qu'il a un rdv sous 10 jours avec la DIRCO pour étudier de possibles aménagements de feux tricolores.

Vidéo protection : André RAVET précise que ce dossier ne sera présenté que lorsque toutes les procédures seront remplies.

Fonctionnement :

Réfection peinture : André RAVET précise que ce ne sera pas ce montant.

A la suite est présenté le tableau (vue d'ensemble) avec le report.

Nathalie BARNY demande qu'elles ont été les économies réalisées suite au vote d'extinction de l'éclairage public (demande déjà faite lors d'autres conseil)

Rémi GRENOUILLET répond que la facture a diminué.

André RAVET précise que nous n'avons pas subi les augmentations dans leur intégralité.

Frédéric GAILLARD regardera.

Nathalie BARNY formule les demandes suivantes : établir un budget annexe pour l'HLM, un budget annexe pour la chaufferie afin de montrer en toute transparence le coût des investissements et le coût de fonctionnement de ces 2 postes et intégrer le budget du CCAS dans le budget principal.

Le budget principal va abonder le budget du CCAS pour le repas des ainés à hauteur de 5000 €.

La dette par habitant serait pour 2025 de 448 € / habitant. Pour repère, la dette moyenne au niveau national est de 679 €/ habitant.

BUDGETS ANNEXES

Assainissement : le résultat d'exploitation est négatif et sera rééquilibrer par des versements.

Josiane LEFORT demande si les travaux sont terminés ?

Rémi GRENOUILLET répond que oui

Après délibérations et sans questions supplémentaires, le maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité des élus présents + 1 procuration

Lotissement : pas de mouvement

Après délibérations et sans questions supplémentaires, le maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité des élus présents + 1 procuration

**POINT
N° 12**

QUESTION ORALES (article 5 du règlement intérieur)

Pas de question

**POINT
N° 13**

POUR INFORMATION

* Parcille concernant le lot n°5 du lotissement les Nénuphards réservé à Mme DAUGE.

Présentation, en séance, des plans par Rémi GRENOUILLET.

Des élus demandent pourquoi, le terrain est en pointe pour la partie chemin d'accès et où est l'accessibilité pour les parcelles qui sont derrière ce terrain ?

Rémi GRENOUILLET indique que c'est un projet pour l'instant et pour les parcelles derrière, elles ont accès par la route qui été prévue lors de l'achat de la ferme de la jalade .

*André RAVET indique qu'il y aura encore cette année le festival de musique Techno au château de Brie
Nathalie BARNY précise que sauf erreur, ce festival était prévu chaque année.

*Patrick GIBAUD demande où en est pour le boulanger ?

Le maire répond que tout sera fait en fin de mois (achat, signature du bail commercial, location de l'appartement, l'assurance avec la Mutuelle de Poitiers...) pour une activité mi mai I.

Kinés : installation des 4 kinés, le 23 avril à la Maison de Santé

Sans questions supplémentaires, le conseil est clos à 18h45.

Vu pour mise à disposition à toute personne qui en demandera communication, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-26 du CGCT.